Nations Unies S/PRST/2014/2



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 janvier 2014
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7099e séance, le 23 janvier 2014, la question intitulée « La situation au Mali », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son ferme attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Mali.

Le Conseil se réjouit du bon déroulement des élections législatives qui se sont tenues dans la paix et la transparence les 24 novembre et 15 décembre 2013 et tient à en féliciter les autorités et le peuple maliens. Il salue les efforts déployés à titre d'appui à ces consultations par les observateurs nationaux et internationaux et par les partenaires bilatéraux et internationaux. Il remercie la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) de l'appui qu'elle a prêté dans les domaines de la sécurité et de la logistique à cette occasion. Il souligne qu'après la réussite de l'élection présidentielle en juillet et août 2013, la tenue des élections législatives marque une nouvelle étape vers le rétablissement de la gouvernance démocratique et le plein retour de l'ordre constitutionnel au Mali.

Le Conseil félicite le Gouvernement malien d'avoir entrepris d'organiser une série de consultations nationales sur la situation dans le nord du pays en vue de promouvoir la bonne gouvernance, la réforme des institutions et le développement économique et social et de renforcer l'unité et la sécurité nationales. Il l'encourage à continuer d'agir afin d'asseoir la stabilité, de promouvoir un dialogue national sans exclusive et la réconciliation et de favoriser la cohésion sociale. Il souligne la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des crises récurrentes dont souffre le Mali, notamment aux problèmes ayant trait à la gouvernance, à la sécurité, au développement et au domaine humanitaire, et de tirer les enseignements des accords de paix antérieurs.

Le Conseil renouvelle son appel en faveur d'un processus de négociation crédible et sans exclusive, ouvert à toutes les communautés du nord du Mali, le but étant de parvenir à un règlement politique durable de la crise et d'instaurer la paix et la stabilité à long terme dans l'ensemble du pays, dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'État malien. Il soutient pleinement le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, pour qu'il mette ses bons offices, en coordination étroite avec la communauté internationale, au service du rétablissement de la paix et de la sécurité sur

14-21417 (F) 230114 230114





l'ensemble du territoire national malien, dans le cadre d'un accord global mettant fin à la crise.

Rappelant sa résolution 2100 (2013), le Conseil demande à cet égard à tous les signataires de l'Accord préliminaire de Ouagadougou du 18 juin 2013, ainsi qu'aux groupes armés du nord du Mali qui ont rompu tous liens avec des organisations terroristes et se sont engagés à respecter sans conditions les dispositions de l'Accord, d'appliquer celles-ci intégralement et sans attendre, notamment en ce qui concerne le cantonnement des groupes armés, le rétablissement de l'administration de l'État dans tout le pays et la tenue urgente de pourparlers de paix ouverts à tous et crédibles.

Le Conseil renouvelle son exigence que les groupes armés au Mali déposent les armes et rejettent le recours à la violence. Il demande à toutes les parties maliennes intéressées d'arrêter d'un commun accord des mesures positives pour faire progresser le cantonnement des groupes armés, étape indispensable à toute opération de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) efficace, dans le cadre d'un règlement de paix global. Le Conseil réaffirme son soutien à l'action de la MINUSMA en faveur du renforcement des processus susmentionnés.

Le Conseil souligne qu'il faut garantir pleinement et effectivement, à un stade précoce de la phase de stabilisation, l'égalité de participation et de représentation des femmes à tous les niveaux, notamment leur participation à la réforme du secteur de la sécurité et aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi qu'au dialogue politique national et aux consultations électorales.

Le Conseil se déclare préoccupé par la précarité de la sécurité dans le nord du Mali, notant à cet égard les faits récents d'où il ressort que les terroristes et d'autres groupes armés se réorganisaient et avaient rétabli une certaine capacité à mener des opérations. Il souligne qu'il incombe au premier chef au Gouvernement malien d'assurer la stabilité et la sécurité sur l'ensemble du territoire du Mali. Il insiste sur le fait qu'il importe de procéder sans plus attendre au déploiement opérationnel complet de la MINUSMA afin de sécuriser les principales agglomérations et de protéger les civils, y compris les femmes et les enfants, spécialement dans le nord du pays, et de continuer d'aider à rétablir l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, ainsi qu'à promouvoir l'état de droit et la protection des droits de l'homme. Il engage tous les États Membres à concourir à achever à bref délai le déploiement de la MINUSMA. Il demande instamment à toutes les parties au Mali de coopérer pleinement au déploiement et aux activités de la MINUSMA, notamment en assurant la sûreté et la sécurité de celle-ci.

Le Conseil prend note de l'enquête ouverte par les autorités judiciaires maliennes à l'encontre de militaires, dont le général Amadou Haya Sanogo, et concernant des violences commises en 2012. Il souligne que la soumission des Forces de défense et de sécurité maliennes à la tutelle et au contrôle civils est un élément indispensable de la réforme générale du secteur de la sécurité et salue à cet égard la contribution des donateurs internationaux, notamment celle qu'apporte l'Union européenne (UE) par la voie de sa mission relevant de la politique de sécurité et de défense commune (EUTM Mali).

Le Conseil rappelle que les auteurs de violations du droit international humanitaire et d'infractions ou d'atteintes au droit des droits de l'homme doivent répondre de leurs actes et, à cet égard, engage le Gouvernement malien à enquêter sur de tels actes et à traduire rapidement leurs auteurs en justice, ainsi qu'à continuer de coopérer avec la Cour pénale internationale. Il condamne énergiquement les violences sexuelles liées au conflit armé commises au Mali, notamment sur la personne d'enfants, salue l'action que déploie le Gouvernement malien pour voir instruire en priorité les affaires de violences sexuelles liées au conflit et l'encourage à entreprendre d'accélérer le retour des autorités judiciaires dans le nord.

Tout en notant que des milliers de réfugiés et de personnes déplacées ont regagné leur région d'origine, le Conseil félicite le Gouvernement malien des efforts qu'il déploie pour régler les problèmes humanitaires et lui demande de régler durablement le sort des réfugiés et des personnes déplacées, notamment en créant les conditions de leur retour durable librement consenti, dans la sécurité et la dignité. Le Conseil reste gravement préoccupé par l'ampleur de la crise alimentaire et demande à la communauté internationale d'accroître encore son aide aux populations touchées, en particulier les femmes et les enfants, et de combler le déficit de financement de l'Appel global pour le Mali.

Le Conseil salue les efforts déployés par la communauté internationale ainsi que par le Gouvernement malien dans le cadre des engagements mutuels pris à la Conférence "Ensemble pour le renouveau du Mali", tenue à Bruxelles le 15 mai 2013. Il demande à tous les organismes compétents des Nations Unies et à la communauté internationale de renforcer leur soutien au Gouvernement en ce qu'il fait pour mettre en œuvre ses plans de développement économique et social, notamment en prêtant leur concours à la fourniture de services essentiels à la population, en particulier dans le nord du Mali.

Le Conseil demande à la communauté internationale de continuer d'aider le peuple et le Gouvernement maliens à réaliser durablement la paix, la stabilité et la réconciliation au Mali, et le développement du pays.

Le Conseil exprime de nouveau la préoccupation que ne cesse de lui inspirer la situation alarmante dans la région du Sahel et réaffirme sa volonté constante de s'attaquer aux problèmes complexes d'ordre sécuritaire et politique de la région, qui sont liés aux enjeux humanitaires et du développement. À cet égard, il prie de nouveau le Secrétaire général d'œuvrer rapidement à la mise en œuvre effective de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. »